

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

Ce numéro comporte deux séances. La cinquième séance est encartée entre les pages 2606 et 2607

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

4^e SÉANCE

Séance du mardi 13 octobre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 2605).
2. **Allocution de M. le président du Sénat** (p. 2605).
3. **Contestations de l'élection de sénateurs** (p. 2607).
4. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 2607).
5. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 2607).
6. **Transmission d'un projet de loi** (p. 2607).
7. **Ordre du jour** (p. 2607).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mes premiers mots seront pour remercier la majorité sénatoriale de m'avoir accordé sa confiance et l'ensemble du Sénat pour la façon dont mon élection a été accueillie. Je dois dire que l'ambiance qui l'a entourée m'a profondément touché.

Je me tournerai ensuite vers mon prédécesseur, le président Alain Poher, pour lui dire toute l'affection que le Sénat lui porte, et moi tout particulièrement. Il est un exemple pour nous tous et nous essaierons, modestement, de suivre ses traces.

J'exprimerai enfin ma gratitude à tous ceux qui ont participé, à l'organisation de cette élection.

Aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de faire des promesses ni de prononcer un discours programme, qui serait sans doute très rapidement dépassé par les événements ; je tiens seulement à définir brièvement le rôle de la présidence et la façon dont j'entends l'exercer.

Je ne souhaite pas, vous le comprendrez, mes chers collègues me « couper » du Sénat. La présidence doit suivre la vie des sénateurs, participer à leurs travaux, recevoir leurs suggestions, examiner les demandes exprimées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de cette enceinte. J'aurai évidemment besoin de vos conseils, de votre appui, mes chers collègues, et je suis persuadé que nous saurons ensemble maintenir un climat de convivialité. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'UREI, du RPR et du RDE.*)

Je commencerai mon exposé par une courte analyse - chacun peut la faire aussi bien que moi - de la situation présente du monde, des problèmes qu'elle engendre, des difficultés que rencontre l'opinion publique pour garder des points de repère. Je chercherai à trouver les raisons de cette sorte de désespoir qui est en train d'envahir non seulement la France mais aussi tous les pays développés.

Après la guerre, pendant trente ans, de 1945 à 1975, le développement de l'Europe et donc de la France a été linéaire ; il s'est déroulé sans grande secousse. Au cours de cette période, la forte croissance dégagée par les économies, en particulier par celles des pays développés, a permis de modifier complètement les modes de vie. Ce fut une période de construction, d'élévation du pouvoir d'achat, et d'expansion sans à-coups.

A partir de 1975, la crise du pétrole aidant, un changement s'est dessiné. Nous avons vu nos certitudes commencer à s'effacer. Plus particulièrement dans la décennie 1980, nous avons vu un continent, l'Asie du Sud-Est, croître à une vitesse vertigineuse et prendre aux anciens pays développés - à l'Europe et aux Etats-Unis - d'énormes parts de marché. Certes, nos pays ont poursuivi leur développement à un rythme à peu près constant, mais la croissance, elle, a été divisée par deux.

Puis, à la fin des années quatre-vingt, nous avons vu - et tout le monde s'en félicite - la liberté et la démocratie apparaître dans les pays de l'Est. Ce fut une joie pour tout le monde car chacun attendait cette mutation. Mais, parallèlement, sur les plans économique et financier, elle fut à l'origine d'une nouvelle donne.

En effet, auparavant, 350 millions d'habitants vivaient isolés, dans une sorte de glaciaire. Aujourd'hui, ils aspirent au développement et ils ont raison. Ils vont se livrer aux investissements requis par le monde moderne et, pour cela, ils auront besoin, comme les autres, d'énormes capitaux.

Si, maintenant, nous tournons nos regards vers les pays du Sud - vers l'Afrique en particulier - nous voyons malheureusement qu'ils n'ont pas encore trouvé le chemin du développement, et que, au contraire, jour après jour, ils ont plutôt tendance à régresser. Cette constatation ne peut pas nous laisser indifférents.

Une nouvelle donne, qui a bousculé les idées reçues, se présente donc à nous. N'oublions pas non plus que l'évolution rapide des technologies nouvelles, en particulier celle des techniques de communication, a remis en cause nos façons de nous comporter, de produire, de nous distraire et de nous former. Ainsi, voilà quinze ans, plus on produisait d'automobiles, plus on importait de main-d'œuvre ; aujourd'hui, plus on produit d'automobiles, plus on supprime d'emplois ! Et cet exemple est valable pour l'ensemble de la production.

Il est donc aisé de comprendre que l'opinion publique soit quelque peu bouleversée, remplie d'incertitudes et qu'elle cherche des points de repère nouveaux. A cet égard, elle attend beaucoup, je crois, du monde politique.

Face à une telle situation, deux attitudes sont possibles : une bonne et une mauvaise. La mauvaise consisterait en un repli sur soi ; la bonne est d'accroître la coopération internationale car c'est certainement à travers elle que l'on trouvera les nouveaux chemins du développement.

Devant ces bouleversements, la tentation de se résigner serait néfaste. Nous devons plutôt faire preuve d'imagination : les hommes politiques sont là pour débroussailler les chemins de l'avenir, et le Sénat présente tous les éléments nécessaires pour faire des propositions dans ce domaine.

En effet, le Sénat se caractérise par la qualité et le temps : par la qualité de ses élus et de ses fonctionnaires ; par la durée du mandat de sénateur. Elus pour neuf ans, nous ne

subissons pas, comme nos amis députés, la pression de l'événement politique, ce qui nous rend libres pour à la fois réfléchir, proposer et convaincre.

Dans des périodes difficiles comme celle que nous vivons et celle que nous allons vivre - sans vouloir être pessimiste, je crois que les prochaines années vont être relativement difficiles pour les pays développés en général, pour la France en particulier - le Sénat doit à l'opinion publique la vérité. Dire la vérité n'est pas toujours populaire, mais le temps dont nous disposons peut nous permettre d'accepter une impopularité passagère sachant que, si nous opérons les bons choix, la popularité suivra.

Le Sénat, c'est aussi une représentation de la France rurale, de l'ensemble du territoire, de l'espace, notion sur laquelle je reviendrai car l'espace est un bien précieux.

Le Sénat incarne également la stabilité et la permanence des institutions de la République, et le président du Sénat a pour tâche de veiller à la bonne application de la Constitution.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. le président. Le Sénat est connu dans l'opinion publique pour le sérieux de son travail, pour son opiniâtreté. L'appréciation que portent sur lui les hauts fonctionnaires et les ministres en est le témoin. On entend bien souvent dire que le travail réalisé en commission est de grande qualité. Voilà ce qu'il nous faut sauvegarder et améliorer encore si nous le pouvons.

Le Sénat se caractérise également par l'important travail de contrôle législatif qu'il accomplit, en particulier par l'intermédiaire des rapporteurs de la commission des finances. Peut-être pourrions-nous accroître un peu plus ce contrôle, car le Sénat dispose de moyens à cet égard.

Le Sénat doit aussi organiser ses travaux en tenant compte de la disponibilité des ministres. En effet, un membre du Gouvernement - je le sais d'expérience - a parfois de nombreuses tâches à mener de front. Je souhaite, pour ma part, que nos relations soient franches, cordiales, sans complaisance mais conviviales. Je souhaite surtout, afin que nos séances se déroulent dans de bonnes conditions, une grande disponibilité de l'exécutif à l'égard de la Haute Assemblée.

Le Sénat, c'est aussi des commissions qui travaillent, et d'ailleurs fort bien. Nous sommes disposés - je m'en suis entretenu avec leurs présidents - à chercher ensemble les moyens de leur expression, de la communication, notamment à l'extérieur, de leur travail, ainsi que la possibilité de leur adjoindre tel ou tel expert qui peut apporter ses connaissances. Les commissions sont un lieu de réflexion et de propositions, que nous allons développer encore.

Enfin, le Sénat doit être présent partout où il est invité, et ce, par le biais de ses élus. Je demanderai donc à ces derniers, aux vice-présidents en particulier, aux secrétaires, à tous les membres du bureau et aux présidents de commission, de représenter le Sénat. Plus il sera présent dans les colloques et dans les séminaires de travail, lors des réunions et des visites de chefs d'Etat étrangers, plus nous rencontrerons nos homologues étrangers, plus il sera rayonnant et connu, plus il pourra mettre son pouvoir dans la balance législative.

Enfin, le Sénat a, de par ses qualités, une vocation : proposer, réfléchir et convaincre. Aussi, je vous suggérerai maintenant quelques pistes de réflexion. Je me contenterai de vous les proposer, car il s'agit là avant tout de l'œuvre des commissions.

Notre assemblée doit tenter de répondre aux interrogations et, parfois, aux inquiétudes de l'opinion publique, par quelques propositions en amont.

A ce propos, j'évoquerai simplement quelques grands thèmes. J'aurai l'occasion d'y revenir avec les présidents des commissions et ceux qui souhaitent prendre cette direction.

En premier lieu, j'ai été surpris, comme chacun d'entre vous, par le débat sur l'Europe. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la solution de nos problèmes réside certainement dans le développement de la coopération internationale.

La France a ratifié le traité Maastricht. Toutefois, l'Europe, cette solution d'espoir, a été vécue par près de la moitié de nos compatriotes comme une cause d'inquiétude, de peur ou même de désespoir. Aussi convient-il d'approfondir cette for-

midable idée de l'Europe pour éviter les réactions de refus qui tiennent souvent à un manque d'explication ou de compréhension.

Il est de notre devoir d'approfondir encore la démocratisation des institutions européennes afin que les droits du Parlement français soient préservés. A la suite de la réforme constitutionnelle introduite par le Sénat, nous aurons d'ailleurs bientôt à modifier le règlement de notre assemblée. Je souhaite vivement que cela soit l'occasion d'un vrai débat de fond sur l'Europe. Ce débat nous permettra non pas d'exacerber les différences entre les partisans du « oui » et les partisans du « non », mais de trouver des passerelles pour mieux expliquer, mieux faire comprendre et mieux convaincre.

Je suis ravi de la ratification du traité de Maastricht, mais j'ai bien compris le message de ceux qui, pour des raisons diverses, ont dit : « non. »

En second lieu, le Sénat, comme il l'a déjà fait sous l'impulsion de la commission des affaires économiques, notamment de son président, ne manquera pas de s'intéresser encore au problème de l'aménagement du territoire. Le Sénat a accompli un excellent travail en la matière, travail qui a été très bien porté à la connaissance de l'opinion publique lors d'un colloque qui s'est tenu à Bordeaux. Aujourd'hui, il faut aller plus loin.

Loin de moi l'idée d'opposer à cette tribune Paris à la province. Poser le problème en de tels termes, c'est reprendre un slogan dépassé et risquer, un jour, que les deux protagonistes ne se replient sur eux-mêmes.

Jusqu'à présent, le monde rural n'avait pas les mêmes exigences que le milieu urbain en matière de technologie et de structures de formation. Aujourd'hui, il faut intégrer dans notre réflexion sur l'aménagement du territoire une donnée simple : d'ici à la fin du siècle, les besoins en ce qui concerne la formation, l'éducation, la recherche et l'université auront doublé.

Au lieu de doubler les moyens dans les grandes villes, essayons, par la décentralisation, de les mettre à la portée de l'espace rural. Par ailleurs, nous ne ferons pas l'économie, dans ces régions, de l'implantation des nouvelles technologies de communication qui facilitent les relations internationales.

La richesse de la France, c'est son espace. Nous ne le mesurons pas assez. Il suffit d'aller au Japon pour voir à quel point ce pays pourrait être bientôt asphyxié. En France, nous ne pouvons pas continuer à avoir, d'un côté, des banlieues - pas uniquement dans la région parisienne - peuplées souvent par des personnes sans travail, sans ressources, où la qualité de la vie est absente, l'environnement complètement congestionné, et qui sont au bord de l'explosion, et, de l'autre côté, de grands espaces prêts à se développer, à accepter des implantations de toute nature et qui sont au bord du désespoir en raison du dépeuplement.

Si nous continuons dans cette voie, notre société explosera et nous n'aurons aucune solution à lui offrir. C'est la raison pour laquelle je souhaite vivement - nous avons déjà largement commencé et nous continuerons - que nous réfléchissions à ces problèmes. Ceux qui, parmi nous, sont confrontés quotidiennement l'exercice de responsabilités locales, départementales, régionales peuvent particulièrement apporter leur contribution.

Enfin, je voudrais évoquer un autre thème de réflexion : comment concilier une économie compétitive avec les exigences des Français en matière de protection sociale ? C'est une question complexe. Nous ne reviendrons pas en arrière dans le domaine de la protection sociale ; d'ailleurs, personne ne le souhaite.

Nous ne pourrions pas faire l'économie de gains de productivité, sinon les marchés seront pris par les pays de l'Asie du Sud-Est, notamment, et notre taux de croissance sera faible.

En outre, la période 1945-1975 a été caractérisée, en France, par une croissance annuelle de 5 ou 6 p. 100, voire de 7 p. 100, alors que les investissements de l'intelligence et de la technologie étaient peu coûteux. Quelque vingt ans plus tard, ces mêmes investissements ont été au moins multipliés par cinq en francs constants et la croissance est tombée à 2 p. 100. C'est une véritable quadrature du cercle. Il y a donc lieu, dans ce domaine, de poursuivre notre réflexion.

Cette réflexion devra prendre en compte les données de l'environnement, lequel est déjà un fait de société important. D'ici à la fin du siècle, les dépenses dans ce secteur seront probablement multipliées par quatre ou cinq, de l'avis même de ceux qui travaillent dans ce domaine.

Des pistes de réflexion s'ouvrent à nous, intéressantes mais ardues. Si nous pouvons agir en amont des lois et de la réflexion du Gouvernement, nous serons entendus. J'en veux pour preuve le récent rapport de la commission des finances sur la Caisse des dépôts et consignations. J'avais moi-même été auditionné par cette commission en qualité d'ancien ministre. Nous avons fait quelques propositions. J'ai constaté récemment que le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, s'appuyant sur le rapport du Sénat, allait proposer une réforme allant dans ce sens. Cela prouve que nous pouvons aussi être écoutés.

M. Emmanuel Hamel. Juste hommage à M. Roger Chinaud !

M. le président. Nous ne pourrions pas continuer plus longtemps à avoir trois millions de demandeurs d'emploi. C'est là un problème capital et explosif. Il n'est pas facile d'y trouver des solutions. Il faudra, à côté du secteur productif, dégager des marges pour créer des emplois que je qualifierai d'« emplois qualité de la vie » ou de « nouveaux emplois ».

En conclusion, je dirai que le Sénat doit s'ouvrir de plus en plus sur le monde. Certains d'entre nous représentent les départements et les territoires d'outre-mer. C'est une fierté pour la France d'avoir cette présence dans le monde entier.

C'est également une fierté pour la France de compter des sénateurs qui représentent les Français de l'étranger dans le monde entier et qui apportent leur contribution tant à la présence française qu'à l'imagination de l'Europe. Je les salue. Nous devons accompagner par tous les moyens cette présence internationale du Sénat.

Pour ce qui me concerne, j'essaierai d'être, dans cette assemblée, un modérateur lorsqu'il s'agira des querelles d'hommes et un animateur quand il s'agira du combat des idées.

Mes chers collègues, mesurant l'honneur qui m'est fait de presider les travaux du Sénat au début de cette session, je voudrais vous dire à nouveau à quel point je suis convaincu que, ensemble, nous pouvons faire progresser le Sénat en lui permettant de jouer tout son rôle constitutionnel et de donner toute sa mesure. Assemblée de pondération, de réflexion et de dialogue, le Sénat peut aussi être celle de l'imagination et de l'avenir. C'est ce que les Français attendent de nous et c'est ce que nous allons entreprendre ensemble. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RDE, du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées socialistes.)*

3

CONTESTATIONS DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai été informé que le Conseil constitutionnel a été saisi :

- d'une requête enregistrée le 7 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Moselle ;

- d'une requête enregistrée le 8 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Meurthe-et-Moselle ;

- d'une requête enregistrée le 7 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département du Nord ;

- d'une requête enregistrée le 7 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Acte est donné de ces communications.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un rapport sur la gestion en 1991 des crédits du fonds national pour le développement du sport, établi en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1980.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

5

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur quelles assurances le Gouvernement français a obtenues quant aux prochaines négociations dont dépend l'avenir des industries textiles et de l'habillement avant de consentir à l'abandon du gel des quotas qu'il avait jusqu'à présent exigé.

Il l'interroge également sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour apaiser l'inquiétude des régions textiles sur lesquelles pèse une menace sans cesse aggravée. (N° 24.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

6

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme de la procédure pénale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 14 octobre 1992, à quinze heures et éventuellement le soir :

Discussion du projet de loi (n° 263, 1991-1992) relatif à la partie législative du livre premier (nouveau) du code rural.

Rapport (n° 380, 1991-1992) de M. Alain Pluchet fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à deux projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 412, 1991-1992) est fixé au mardi 20 octobre 1992, à onze heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 487, 1991-1992) est fixé au mardi 20 octobre 1992, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

COMMUNICATIONS FAITES
PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a informé que le Conseil constitutionnel a été saisi :

- d'une requête enregistrée le 8 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Moselle ;
- d'une requête enregistrée le 8 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Meurthe-et-Moselle ;
- d'une requête enregistrée le 7 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département du Nord ;
- d'une requête enregistrée le 7 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

ORDRE DE PASSAGE DES GROUPES POUR LA PREMIÈRE SÉANCE DES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

(Première session ordinaire de 1992-1993)

*Tirage au sort effectué le 8 octobre 1992
par la conférence des présidents*

Ordre de passage

1. Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.
2. Groupe du rassemblement démocratique et européen.
3. Groupe du rassemblement pour la République.
4. Groupe socialiste.
5. Groupe communiste.
6. Groupe de l'union des républicains et des indépendants.
7. Groupe de l'union centriste.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Situation sociale dans les ports français

465. - 10 octobre 1992. - **M. Xavier de Villepin** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la mer** de lui faire connaître la situation sociale dans les ports français. Le blocage du port de Bordeaux entraîne des difficultés sérieuses pour notre commerce extérieur et particulièrement dans nos relations avec nos partenaires africains.

*Situation du franc CFA
dans le traité sur l'Union européenne*

466. - 10 octobre 1992. - **M. Xavier de Villepin** demande à **Mme le ministre délégué aux affaires européennes** de bien vouloir lui préciser la situation du franc CFA dans le traité sur l'Union européenne. Le protocole sur la France précise que notre pays conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer et qu'il sera seul habilité à déterminer la parité du franc CFP. Qu'en est-il du franc CFA ? La création de l'union économique et monétaire est-elle susceptible de remettre en cause la garantie de convertibilité illimitée du franc CFA et du franc comorien ?

*Difficultés d'application de l'article 16 de la loi du 6 juillet 1992
relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier*

467. - 12 octobre 1992. - **M. Pierre Lacour** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur les difficultés d'application de l'article 16 de la loi n° 92-613 du 6 juillet 1992 relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier. Le décret d'application n'ayant pas été publié avant le début de l'ouverture générale de la chasse, il en résulte une grande incertitude sur la faculté pour les fédérations de déterminer la cotisation d'accueil et, par corollaire, pour les gardes, de verbaliser l'absence du timbre attestant de cette cotisation ou du timbre grand gibier quand celui-ci existe. De plus, le code rural fixant au 1^{er} juillet le début de l'année cynégétique, certains observateurs s'interrogent sur l'application à la saison de chasse commencée d'une loi publiée le 7 juillet, tout au moins pour les chasseurs ayant pris le permis avant cette dernière date. Quels que soient les inconvénients de la loi du 6 juillet susmentionnée, il apparaît que de tels retards administratifs sont de nature à en perturber gravement l'application, ce qui est regrettable compte tenu de l'importance des dégâts de gibier. Il lui demande enfin quel est l'état de ses réflexions sur l'éventuelle indemnisation des dégâts aux forêts qui, si elle était retenue, serait ressentie comme une catastrophe par les chasseurs et par les agriculteurs.